le sous-brigadier Formorin, le garçon de bureau Garin, le secrétaire du commissariat Poussel et l'inspecteur Troutot.

Or, le lendemain de l'explosion, Henry déclarait à son patron que, se sentant malade, il allait se soigner auprès de sa mère à Brévannes. En réalité, il partait pour Londres.

Si les faits du procès sont déjà connus, la physionomie de l'accusé, écolier modèle devenu subitement anarchiste et bandit, reste encore ignorée et, à vrai dire, le véritable intérêt des débats consistera dans l'attitude que croira devoir prendre cet assassin fort en mathématiques. On nous annonce des théories anarchistes échevelées, un *factum* incendiaire et bien d'autres choses encore ; mais nous avons déjà vu tant d'accusés dont la forfanterie première tournait à l'audience en pitoyables larmoiements, que nous nous méfions.

On sait que Mme Henry, accompagnée du docteur Goupil, s'est rendue auprès de quelques-uns des jurés, espérant les attendrir et les convaincre aussi de l'irresponsabilité de son fils, dont l'état mental défectueux lui semble seul expliquer les crimes abominables qu'il a commis. Mais cette démarche n'a pas eu l'approbation de l'anarchiste, qui en a averti le président par la lettre suivante :

A Monsieur le Président des assises
(session 16-30 avril)

Monsieur le président,

Ma mère m'ayant manifesté le désir d'assister à mon procès, j'ai vainement tenté de l'en dissuader.

Craignant avec juste raison que les émotions de deux journées d'audience ne lui soient par trop douloureuses, j'ai l'honneur de vous prier, monsieur le président, de lui refuser toute autorisation qu'elle pourrait vous demander pour y assister.

Veuillez agréer, monsieur le président, mes sincères salutations.

Emile HENRY.

25 avril 94, Conciergerie.

Il a également fait savoir qu'il s'opposerait énergiquement à ce que le docteur Goupil dise quoi que ce soit relativement à son état de santé.

Les débats, qui ne se termineront que samedi, seront dirigés par M. le conseiller Potier.

Cinquante témoins ont été cités par l'accusation :

M. Agelon, Auguste, garçon de café à l'hôtel Terminus, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare. M. Paquet, Jean-Mathurin, garçon au café Terminus, rue Saint-Lazare. M. Lousteau, Raymond, garçon au café Terminus, rue Saint-Lazare. M. Frugier, Albert, garçon au café Terminus, rue Saint-Lazare. M. Tissier, Louis, garçon au café Terminus, rue Saint-Lazare. M. Etienne, Gustave, employé à la Compagnie de l'Ouest, 136, rue de Rennes. M. Maurice, Léon, garçon coiffeur, 27, rue d'Amsterdam. M. Poisson, François-Julien, gardien de la paix à la 5e compagnie de réserve, à la préfecture de police.

M. Contet, Jules, gardien de la paix au neuvième arrondissement, à la préfecture de police. M. Lenoir, François, gardien de la paix au premier arrondissement, à la préfecture de police. M. Petit, Gustave, marchand d'articles de pêche, 3, rue de Rome. M. Van Herneweghen, Louis-Napoléon, dessinateur, 15, rue Bénard. Mme Emmanuel, Mathilde Liemen, 24, rue d'Amsterdam. Mme Leblanc, Hermance Liemen, 24, rue d'Amsterdam. M. Beck, Albert-Jules, architecte, 1, place Vintimille. M. Michel, Jean-Nicolas, commis principal à l'administration des postes, 3, rue Truffaut. Mme veuve Hingsbourg, Pauline Walbach, 28, rue de la Ville-l'Evêque. M. Garnier, Eugène-Adolphe, homme de lettres, 11, rue Léonie. M. Villevalois, Charles-Pierre, ancien ministre de Haïti, 58, rue de Clichy.

Mme la baronne d'Eichsted, Marie-Hadamla, 9, rue Lauriston. Mlle Hadamla, Dorothée, 9, rue Lauriston. M. Girard, directeur du laboratoire municipal à la préfecture de police. M. le docteur Descouts, médecin expert, 35, rue Etienne-Marcel. M. le docteur Vibert, médecin expert, boulevard Saint-Germain, 90. M. le docteur Socquet, médecin expert, 6, boulevard Richard-Lenoir. M. Peigné, Gustave, gardien de la villa Faucheux, 9, rue des Envierges. Mme Petit, Marie Collas, passementière, 1, villa Faucheux, rue des Envierges. M. Le Frapper, Augustin-Eugène, étudiant en droit, 136, boulevard Saint-Germain. M. Bernick-Olof, opérateur, 26, boulevard des Batignolles. M. Bellois, Eugène, chef de comptabilité, 193, rue du Faubourg-Saint-Denis.

M. Augenard, Victor, caissier, rue Henri-Regnault, 25. M. Charvet, employé à la Société de Carmaux, 54, rue Jouffroy. M. Garnier, Simon, concierge, avenue de l'Opéra, 11. Mme Garnier, Françoise Bourgoin, 11, avenue de l'Opéra. M. Cartier, Jacques, 5, rue du Théâtre, à Sèvres. M. Gung'l, secrétaire de la rédaction du *Matin*, 44, rue de la Tour-d'Auvergne. M. Denis, Léon, concierge, 21, rue des Bons-Enfants. M. Sauvage, Alexandre, gardien de la paix du premier arrondissement, à la préfecture de police. M. Cachoux, François, gardien de la paix au premier arrondissement, à la préfecture de police. M. Le Louvier, Charles-Alphonse, inspecteur des garnis, à la préfecture de police.

M. Weber, Henri, rue des Pyramides, 27. M. Descaves, architecte-expert, 30, rue Miromesnil. M. Dupuy, Edmond-Alphonse, ornemaniste, 5, rue de Rocroy. M. Bernard, commissaire de police aux délégations judiciaires, 36, quai des Orfèvres. Mme Collin, Valentine-Aubin, papetière, 107, rue Lafayette. M. Combe, Théophile, quincaillier, 14, rue Lepic. M. Ferron, Fernand, marchand de produits chimiques, 22, rue de la Sorbonne. M. Vieille, 19, quai Bourbon. M. Bordenave, Jean, constructeur, 101, rue Miromesnil. M. Veilleur, Emile, gérant de la maison Vanoutryve, 32, rue du Sentier.

Onze ont été cités par la défense :

MM. Henry, Fortuné, frère d'Emile Henry, détenu à Clairvaux ; Rattey, ouvrier tôlier, 167, boulevard Voltaire ; Butier, étudiant, 25, rue des Saints-Pères ; Lefermous, étudiant, 15, rue de la Banque ; Philippe, professeur de physique à l'école Say, ancien officier d'artillerie ; Brémant, professeur à Fontenay-sous-Bois ; Bordenave, ingénieur, rue de Miromesnil ; le docteur Goupil, 406, boulevard Sébastopol ; Brayn, négociant en chapellerie, rue Beaubourg ; le commandant Ogier d'Ivry ; Mme Henry, mère d'Emile Henry, à Brévannes.

L'accusation sera soutenue par M. l'avocat général Bulot, et l'on sait que Me Hornbostel a accepté la lourde tâche de défendre l'anarchiste.

MAITRE Z.

A TRAVERS LA PRESSE

LES JOURNAUX D'HIER

Les ministres à Lyon

Deux informations du *Courrier du soir*, dont on connaît les attaches, et qui viennent à l'appui de nos observations d'hier.

A propos de l'ajournement de l'interpellation Jaurès :

Le voyage des ministres à Lyon a été la raison déterminante de cet ajournement.

C'est sur l'intervention du président de la Chambre que le leader socialiste s'est incliné d'assez bonne grâce.

Si, il est vrai que le président du conseil, craignant de ne pas obtenir cette « faveur », ait demandé à M. Dupuy de s'entremettre, nous ne pouvons que le féliciter de ce résultat, qui lui permet de tenir les engagements pris avec la municipalité de Lyon.

En ce qui concerne le cas spécial de M. Jonnart, gendre de M. Aynard :

M. Jonnart, ministre des travaux publics, ne se rendra pas à Lyon ; son état de santé l'oblige encore à de grands ménagements, toute nourriture solide lui est interdite.

Le cas de Mgr Coullié

Le *Matin* publie sur les motifs qui ont déterminé le gouvernement à supprimer le traitement de Mgr Coullié une note qui nous paraît avoir été fournie par les bureaux de la direction des cultes :

La circulaire de l'archevêque de Lyon avait été adressée à son clergé à l'occasion de son retour de Rome. Elle comprenait le développement d'impressions personnelles sur la ville sainte et le récit de la réception du prélat par le Saint-Père. C'est après avoir exposé ses sentiments émus de chrétien et de prêtre, et après avoir rendu compte de son entrevue avec Léon XIII que, presque sans transition et comme une incidence un peu imprévue, Mgr Coullié donnait à son clergé cette brève instruction :

« En ce qui concerne la comptabilité des fabriques, vous continuerez comme par le passé. »

Pour quiconque lisait la circulaire de Mgr Coullié, il apparaissait comme évident que la ligne de conduite ainsi tracée par lui à son clergé n'était pas indiquée comme une simple appréciation particulière, mais comme émanant d'une autorité beaucoup plus haute — de la plus haute autorité de l'Eglise. Le fait d'avoir encadré un tel avis dans un document consacré à une visite à Rome devait nécessairement provoquer cette opinion.

Elle a paru au gouvernement de nature à égarer les membres du clergé et à leur faire croire que le Pape avait manifesté contre la loi sur les fabriques un sentiment de réprobation, alors que rien ne permet de le lui attribuer.

On n'est pas éloigné de croire que le remplacement de M. Dumay, directeur des cultes, sera une des bases de la transaction dont nous parlions hier et qu'on recherche toujours.

Le budget des touche-à-tout

De M. Magnier dans l'*Événement* :

Je ne pensais pas être si bon prophète quand je dénonçais, hier, à cette place, le désarroi de la Chambre et l'insurmontable obstruction à laquelle se heurterait le budget de 1895. Ce que j'avais prévu s'est réalisé. La Chambre, réunie dans ses bureaux, a nommé une commission dont la majorité est résolument hostile au projet déposé par M. Burdeau.

Est-ce parti pris politique ? N'y a-t-il pas là, plutôt, un signe nouveau et caractéristique de l'inconsistance de l'assemblée élue en 1893 ?

Si l'on consulte les débats ouverts dans les bureaux, il en ressort jusqu'à l'évidence que les idées avancées y ont le dessus.

CH. DEMAILLY

Nouvelles Diverses

LA TEMPÉRATURE

L'autre nuit, il est tombé une pluie torrentielle, accompagnée de tonnerre, à Saint-Maur.

Un violent orage s'est abattu, hier, dans l'après-midi, sur Paris ; depuis plusieurs jours il nous menaçait.

La foudre est tombée en plusieurs endroits.

Aux environs de Paris, il est tombé des grêlons énormes, notamment du côté de Fontainebleau.

Le baromètre reste bas.

Des pluies, accompagnées d'orages, sont tombées sur toutes nos régions, sur les Iles-Britanniques et les Pays-Bas.

En France, des averses orageuses sont encore probables avec temps doux.

Une tempête qui a sévi, l'autre nuit, dans la mer d'Irlande, a fait un grand nombre de victimes.

Quarante bateaux manquent à l'appel.

Faits du jour

Hier, a été ouverte au public, galerie Montpensier, au palais Royal, l'exposition de sculpture et peinture, organisée par les artistes d'Auvergne.

Cette exposition a été suivie, le soir, d'un grand banquet dit « la Soupe aux choux » d'Auvergne.

— M. Adolphe Rivière, marchand de chevaux, dont la fille avait épousé l'acteur Marais, a succombé, hier, au retour d'un voyage en Algérie, où il avait fait un assez long séjour.

Il était décoré de la Légion d'honneur.

— M. Salomon Sée, neveu du général Sée, a succombé, hier, à Paris, aux suites d'une longue maladie. Il était âgé de cinquante ans.

— Les gens qui nettoient et déménagent une villa sans demander pour cela permission au propriétaire, ont fait renoncer les Parisiens de garder une cave bien garnie à la campagne. Les déménageurs boivent sec !... On y remédie en commandant son vin au Grand-Hôtel, qui expédie directement et franco des caisses assorties : vin ordinaire ou de gala, liqueurs, etc.

Faits divers

INCENDIE A LA CAROSSERIE BINDER

Un très violent incendie a éclaté, hier soir, à onze heures et demie, dans les magasins de MM. Binder frères, carossiers, 31, rue du Colisée, et 59, avenue d'Antin.

Le feu a pris dans un corps de bâtiment qui servait de réserve à du matériel récemment emmagasiné. Les flammes, alimentées par des copeaux, ont gagné rapidement le premier étage de ces magasins, et la toiture s'est effondrée. L'incendie avait atteint, à minuit, une grande intensité et s'apercevait de très loin, attirant dans le quartier des Champs-Elysées, une foule considérable de curieux.

L'émotion était d'autant plus grande que le bruit s'était répandu que le feu avait éclaté à l'Elysée, où le président de la république dînait, comme on sait, une soirée.

Le service d'ordre avait été rapidement organisé et, à la première alerte, les pompiers du Trocadéro étaient accourus, suivis bientôt de ceux de la caserne de la rue Blanche.

De l'avis de M. Henri Binder, que nous avons pu voir, l'endroit où le feu s'est déclaré était le seul bâtiment de carrosserie où il n'y eût pas de danger pour les immeubles voisins.

Dans toute autre partie, un désastre irréparable eût été à déplorer.

Un seul bâtiment a été entièrement détruit, mais les dégâts du matériel sont considérables, quoiqu'ils ne soient pas encore évalués, et quatre-vingts ouvriers sont sans travail.

A une heure du matin, les pompiers étaient complètement maîtres du feu. Un sergent de la caserne de la rue Blanche a été assez grièvement blessé à la main.

L'ARRESTATION DE Mlle LEYMARIE

L'enquête ouverte par la préfecture de police sur l'arrestation de Mlle Leymarie est terminée.

Un seul agent revendique la responsabilité de l'arrestation.

Il soutient avoir averti, dès le 11 avril, Mlle Leymarie de n'avoir pas à stationner sur le boulevard de la Chapelle.

D'autre part, les filles arrêtées déclarent n'avoir pas vu Mlle Leymarie racoler les passants.

On estime à la Préfecture que si l'agent s'est trompé, c'est de bonne foi.

Tel est le fond des explications que le préfet de police fournira, aujourd'hui, au Conseil municipal.

***

Une autre enquête a été ouverte, par la préfecture de police, au sujet de deux arrestations prétendues arbitraires qui auraient été opérées hier.

Il s'agit d'une veuve, Mme Bouret, 20, rue Albouy, ouvrière en cravates, et d'une de ses amies, Mme Ariole, 26, rue Montmartre. Toutes deux s'étaient assises sur un banc du boulevard Saint-Martin, lorsque des agents les ont conduites au poste de police sous l'inculpation d'ivresse.

Les prévenues ont été relâchées quelques heures après leur entrée au poste et elles déclarent qu'elles ont été victimes d'une erreur.

Mme Bouret avait été saisie, disent-elles, d'un malaise qui l'avait obligée à prendre un instant de repos, et son amie ne faisait que lui donner ses soins lorsque les agents sont intervenus en accusant les deux femmes de la façon que l'on sait.

M. Maury, conseiller municipal du 2e arrondissement, a l'intention d'interpeller le préfet de police sur le cas de ces deux femmes.

Impossible de donner un plus beau pantalon sur mesure pour 15 fr. que celui des « 15-20 », bd St-Germain, 156. Ouvert le dimanche.

L'EMPOISONNEUSE D'ANVERS

Immédiatement après l'arrêt de la chambre des mises en accusation de Bruxelles, Mme Joniaux a été reconduite à Anvers.

C'est dans un compartiment réservé de première classe, aux stores complètement baissés, que Mme Joniaux a voyagé cette fois.

La procédure devant les magistrats n'a guère duré qu'une demi-heure. En sortant de la chambre des mises en accusation, Mme Joniaux avait la démarche ferme et le port assuré ; un léger tremblement des joues traduisait seul l'émotion qu'elle devait ressentir. Rien d'élégant ou de distingué dans son costume : une « confection » de drap foncé lui donne un air de bourgeoise peu faite pour la toilette ; la taille est épaisse. La figure énergique et décidée est sans charme et sans grâce ; des cheveux d'un blond décoloré tordent leurs mèches dans le cou et frisottent sur le front.

Nous exposons son croquis dans notre salle des dépêches.

WILL-FURET

EN PROVINCE

L'exposition de Lyon

Le président du conseil, les ministres du commerce, des finances et des travaux publics partiront samedi matin pour Lyon, où ils arriveront à cinq heures et seront reçus en grande pompe.

Le soir, un grand dîner de quatre-vingts couverts aura lieu à la préfecture. Il sera suivi d'un bal pour lequel 6,000 invitations seront distribuées.

Dimanche, à onze heures, visite aux hôpitaux et aux établissements hospitaliers. A une heure, déjeuner à la mairie.

A deux heures, inauguration de l'exposition.

A sept heures du soir, banquet où M. Casimir-Perier prononcera probablement un grand discours.

Retour à Paris dans la journée de lundi.

Les attractions ne seront pas ménagées aux visiteurs.

L'un des édifices qui attireront les premiers regards sera le palais contenant la triple exposition de la ville de Lyon, du département du Rhône et de la ville de Paris.

La construction, qui s'étend sur quatre-vingt-dix mètres, est ornée de divers morceaux de sculpture, bustes, cartouches, guirlandes, etc.

Chacune de ces trois expositions a son nom tracé sur la porte qui y donne accès. Des deux côtés de la porte principale, celle de la ville de Lyon, se dressent deux pilônes de vingt-cinq mètres de hauteur, surmontés de banderoles, de riches draperies masquant, en partie, l'entrée.

Le grand salon a cent soixante-neuf mètres de superficie ; il sera tendu de grandes tapisseries des Gobelins et garni de beaux spécimens de la manufacture de Sèvres ; au centre doit être placé un beau bronze représentant le général Chanzy. Autour du salon rayonnent les salles de l'Ecole des beaux-arts, de l'Ecole de commerce et de l'Ecole centrale, de l'Enseignement des sourds-muets et des aveugles, de la Martinière, de l'Enseignement professionnel, des services administratifs tels que le laboratoire municipal, la voirie, l'architecture, etc.

La ville de Paris occupe la partie postérieure du palais ; une surface de 250 mètres carrés, en sept salles, lui est réservée.

CASTRES. — La grève des tisserands, à Castres, tourne à l'état aigu. Des scènes de violence se sont produites, hier, au cours desquelles force n'est pas restée à la loi.

Près de Valdurenque, une charrette remplie de draps a été pillée par un groupe de grévistes.

Les femmes, très exaltées, mettaient au défi les gendarmes de tirer sur elles.

Dans les rues de Castres et devant la sous-préfecture, les grévistes ont manifesté en chantant la *Carmagnole*.

Au sortir d'une réunion où la continuation de la grève avait été votée, les manifestants se portent vers Valdurenque pour empêcher le passage des charrettes venant de Castres et remplies de drap à distribuer dans la banque. Le sous-préfet, escorté de gendarmes, se porte sur les lieux, engage les grévistes au calme et déclare que les charrettes passeront quand même. Des huées se font entendre avec les cris : « Non, elles ne passeront pas ; il faudrait nous passer sur le corps ! » Le sous-préfet se retire devant une foule menaçante.

A six heures, deux charrettes arrivent, escortées de quatorze gendarmes à cheval et de quatre à pied. Les grévistes barrant la route, les gendarmes doivent mettre le sabre au clair ; des pierres sont lancées contre eux. Au cours de la bagarre, une femme reçoit deux coups de crosse de revolver sur la tête. Vainement, le procureur et le juge d'instruction essayent d'amener les grévistes au calme ; ceux-ci exigent la rentrée des marchandises à Castres, prêts, disent-ils, à se faire tuer plutôt que de céder.

Sur les démarches faites pour éviter une collision, les patrons demandent aux autorités de faire rapporter leur marchandise chez eux, les charrettes tournent bride vers Castres. Les grévistes applaudissent et suivent pour s'assurer que la marchandise entre aux ateliers.

Six arrestations ont été opérées.

ARRAS. — Les membres du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais se sont réunis pour se répartir les conférences à faire, le 1er mai, dans toutes les communes houillères.

Le 1er mai devant être fêté dans chaque commune séparément, et non par agglomération sur un point unique, comme autrefois à Lens, on prévoit que la journée sera calme.

PAUL BARTEL.

LES PREMIÈRES

THÉATRE-LIBRE. — Le *Missionnaire*, roman théâtral en cinq tableaux, par M. Marcel Luguet.

Le mieux est de rire et de reconnaître que M. Antoine, ayant sans doute voulu mystifier ses abonnés et les journalistes, a réussi au-delà de toutes ses espérances, en représentant le *Missionnaire*, roman théâtral, par M. Marcel Luguet. Mais l'épreuve a été tout de même pénible. J'ai vu des dames qui se retiraient, le cœur barbouillé, éprouvant un malaise vague dû, sans conteste, au prodigieux ennui se dégageant de l'ahurissante et prétentieuse pièce.

Par moment, on essayait de réagir, de se moquer ; comme une chape de plomb, une tirade s'abattait sur les têtes et les courbait, tandis que les filandreuses périodes, péniblement expectorées dans un inintelligible bafouillage, venaient vous remuer l'estomac et les entrailles. Pris entre un roulis décadent et un langage physychologique, on défaillait.

M. Marcel Luguet a eu cependant une idée, et, comme elle est absurde, elle comptera sans doute des admirateurs. D'abord, ses personnages, groupés deux à deux, parlent tous à la fois. Ça, c'est le brouhaha de la vie. Ensuite, dans une sorte de niche ouverte dans le décor, à la droite du spectateur, M. Antoine est assis, et, de temps en temps, tandis que les acteurs se reposent, il lit quelques feuillets d'un livre, pour justifier le titre de « roman théâtral ». Ainsi l'héroïne sort. M. Antoine nous apprend qu'elle va rentrer avec une théière et verser à son oncle une tasse du liquide qu'elle contient.

Et, en effet, la jeune fille rentre. Elle tient à la main un récipient en métal anglais. C'est bien une théière. Cette géniale invention a dû causer une joie délirante à Cabotinville à l'heure où MM. Antoine et Marcel Luguet, se frappant le front, découvrirent ce moyen inédit de se distinguer de leurs confrères. Il leur eût cependant suffi, pour atteindre ce but, d'écrire une bonne pièce. Mais on passe toujours à côté des idées simples.

***

M. Marcel Luguet s'est fait connaître, en 1889, je crois, par un livre d'études militaires, intitulé *l'Elève martyr*. Déjà touffu et abondant, le débutant ne connut pas du premier coup les enivrements des éditions multiples. Le public resta plutôt indifférent. M. Marcel Luguet s'est vengé aujourd'hui de ses détracteurs d'hier en les Innocents qui remplissaient la salle du Théâtre-Libre. Il peut désormais se vanter de les avoir étonnés. Quant à M. Antoine, il écrivait récemment que la pauvreté de la production théâtrale l'obligerait, l'an prochain, à faire appel aux musiciens. Ce matin a triomphalement prouvé son dire et l'ancien Théâtre-Libre ne se relèvera plus du coup qu'il lui a porté, avec le concours de M. Marcel Luguet.

Le *Missionnaire* est un homme jeune, que la perte de sa femme adorée, enlevée prématurément à sa tendresse, a jeté dans la religion militante. Sa désastreuse incontinence oratoire explique pourquoi il a choisi les déserts du centre africain pour y faire pénitence. Seuls, les grains de sable du Sahara sont assez durs pour résister au lavage torrentiel de son éloquence. Dans un milieu civilisé, cet insupportable bavard ferait le vide autour de lui. Il importe d'ajouter que cet énervant moulin à paroles est inutile à l'action, qu'il apparaît seulement à l'avant-dernier tableau. C'est donc par pure méchanceté que M. Marcel Luguet nous a infligé les homélies de ce monsieur, homélies récitées du ton trainard de nos pires péripatéticiens, philosophant sur les asphaltes extérieurs.

Le vrai héros, c'est un vieux beau, très laid. Il se nomme Bernard de Juigneux. A son âge, — il est du mauvais côté de la cinquante-cinquième année — il a beaucoup de peine à se défendre contre les entreprises des jeunes femmes du monde. Tout ce qu'il peut faire, c'est de n'en mécontenter que trois ou quatre à la fois. Cet irrésistible a un frère cadet. Ce frère a une fille qui porte le nom de Raoule. Raoule est, en effet, rare. Cet e muet, féminisant un nom réservé ordinairement, dans le vieux jeu, aux personnes du sexe masculin, indique bien que nous n'avons pas devant nous un auteur résigné aux banalités courantes.

Ce qui est plus distingué encore, c'est que Raoule n'a rien de commun avec l'*e* muet qui allonge son prénom. Elle parle copieusement pour apprendre à son oncle qu'elle l'aime d'amour, à en perdre la raison. L'oncle s'indigne. Il a peur d'être ridicule. Certes, il a servi de second père à la jeune personne, il a été son précepteur, son mentor. Elle lui doit cette largeur d'esprit, cette puissance de compréhension qui la mettent si fort au-dessus des ordinaires poupées mondaines. Si elle est dépourvue de préjugés, c'est qu'il a eu soin de cultiver sa raison. Mais, tout de même, un vieil oncle épousant sa jeune nièce, cela prêterait à rire. C'est pourquoi Bernard de Juigneux s'anime et échange avec Mlle Raoule un baiser furieux, romantique et significatif.

***

A son tour, il est amoureux fou. A la rigueur, il pourrait épouser sa nièce. Mais cette solution ne serait pas assez romanesque. Ce vieux beau, d'imagination bien dépravée, considérerait comme un inceste une union, que reconnaissent partout, moyennant dispenses, les lois religieuses et civiles. Mlle Raoule, rebutée, finit par se tuer, mais seulement sur le tard, alors que les spectateurs sont plongés dans le coma. Je n'ai pas besoin de dire que, périodiquement, M. Antoine s'agite dans sa niche, psalmodie quelques paroles décadentes, puis se rendort dans son fauteuil, pour se réveiller l'instant d'après et ajouter à la consternation générale.

On s'étonnera peut-être que, cléments jusqu'à la faiblesse pour des vaudevilles et des comédies malvenus, je rudoie un débutant en quête d'inédit et se battant les flancs avec une rage convaincue pour s'élever au-dessus du banal et de l'ordinaire. Mais les bêtises des amuseurs de profession restent inoffensives, tandis que les recherches prétentieuses et vaniteuses des petits pressés, avides de célébrité, relèvent surtout de la nossologie et trahissent la fêlure des crânes de nos adultes. La manie des grandeurs et le délire des profondeurs de tous ces candidats littéraires à la paralysie générale sont contagieux. Et c'est par humanité que je demande qu'on les enferme.

HECTOR PESSARD

La Soirée Parisienne

LE MISSIONNAIRE

J'ai souvent blagué M. Antoine, j'ai risqué sur son dos des plaisanteries plus ou moins comiques ; combien, aujourd'hui, je me repens de tout cela !

Quand ce directeur était au comble de la gloire, quand le public l'acclamait, quand les acteurs considéraient comme un honneur de jouer à ses côtés, on pouvait, sans trop d'inconvénients, se montrer sévère à son endroit, et même à son envers. Mais, après ce qui vient de lui arriver, après l'affront qu'on vient de lui faire subir, il serait peu généreux de s'attaquer à un homme aussi humilié.

Voici les faits.

M. Marcel Luguet avait apporté au Théâtre-Libre une pièce en cinq tableaux intitulée le *Missionnaire*. Le jour de la lecture aux artistes, lorsque l'auteur eut fini, M. Gémier se leva et dit nettement :

— Je veux bien jouer dans cette pièce-là, mais à la condition que M. Antoine n'en sera pas.

— Moi de même, déclara M. Arquillière.

— Je vous en offre autant, ajouta Mlle Marguerite Rolland.

— Oui, reprit M. Gémier avec véhémence. Voilà trop longtemps que notre directeur nous gêne. C'est toujours lui qui prend les meilleurs rôles, c'est toujours lui qui est soigné par la claque. Nous en avons assez !

— Nous en avons assez ! opina le chœur.

— Messieurs... essaya d'insinuer l'auteur.

Mais M. Antoine, se levant à son tour :

— Laissez-les faire, dit-il. On ne s'élève pas jusqu'au pinacle sans exciter l'envie, on ne monte pas au Capitole sans s'exposer aux ennuis de la Roche Tarpéienne. Je paie mes triomphes, c'est bien ! Désormais, je ne m'appelle plus Antoine, je m'appelle Ariside !

Seulement, ajouta-t-il à l'oreille de M. Luguet, si mes abonnés ne me voient pas de la soirée, ça fera un tort énorme à votre pièce.

M. Luguet comprit le danger, mais comment faire ? Il chercha longuement, puis finit par s'aviser d'un moyen que nous venons de voir mettre en pratique.

Pendant les cinq tableaux du *Missionnaire*, le théâtre est séparé en deux, c'est-à-dire que les trois quarts de la scène sont attribués aux interprètes de la pièce, tandis qu'on en a réservé qu'un tout petit quart pour M. Antoine. A gauche, on voit défiler des satans somptueux, des serres remplies de plantes exotiques ; à droite, on contemple une petite antichambre mal meublée, dans laquelle M. Antoine est relégué, seul, dans l'attitude d'un valet de pied qui attend que ses maîtres aient fini une visite.

De cette façon le public peut se réjouir de sa vue sans que les acteurs soient gênés par sa présence. Je vous avoue que le coup d'œil est navrant et bien fait pour inspirer d'amères réflexions. M. Antoine aurait une maladie contagieuse que, certes, on ne le tiendrait pas plus à l'écart.

Au dernier moment, M. Luguet a sans doute compris que le malheureux allait bien s'ennuyer, tout seul, pendant une si longue scène. Aussi lui a-t-il glissé dans les mains un de ses romans en lui conseillant de le lire pour se consoler un peu.

Et M. Antoine s'est mis à lire, autant pour se distraire que pour cacher la rougeur de son visage. Parfois — l'habitude est si forte ! — il se mettait même à lire à haute voix. Mais, aussitôt, les autres s'empressaient de crier comme des sourds et le forçaient à se taire. Ce qu'il lisait n'avait, d'ailleurs, aucun rapport avec la pièce ; ce que disaient les acteurs non plus.

Je dois rendre cette justice aux spectateurs, qu'ils n'ont pas approuvé un pareil ostracisme. L'indignation du public s'est manifestée à plusieurs reprises. Il y a eu des sifflets, des huées et un joli déballage de rires sardoniques. Tel Napoléon à Sainte-Hélène, M. Antoine est resté calme, insensible aux injures des uns comme aux sympathies des autres. Le livre de M. Marcel Luguet l'absorbait tout entier.

Entre nous, je crois qu'il s'était endormi.

FRIMOUSSE.

ENVOIS DE ROME

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'apprécier sérieusement, après une audition unique, une œuvre aussi importante et aussi touffue que celle qui a été exécutée, hier, au Conservatoire de musique, en présence de M. Spuller, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ; Ambroise Thomas, directeur du Conservatoire ; Daumet, président, et comte Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts ; Normand, membre de l'Institut ; Roujon, directeur des beaux-arts, etc., etc.

L'envoi de Rome de M. Camille Erlanger, grand prix de Rome en 1888, avait pour sujet *Saint Julien l'Hospitalier*, légende dramatique en trois actes et sept tableaux, arrangée par M. Marcel Luguet, d'après le conte de Gustave Flaubert.

Difficile, avons-nous dit, parce que le poème comporte quantité de scènes dramatiques, tragiques, effrayantes, et trois scènes joyeuses, ou tendres. Or, les nécessités de l'audition d'hier n'ont pas permis d'exécuter en entier l'œuvre musicale, qui ne comprend pas moins de quatre cent vingt-cinq pages à la partition de piano et chant, et, par une fâcheuse occurrence, ce sont précisément deux des trois scènes joyeuses ou tendres qui ont été coupées.

Ces scènes formaient pour les auditeurs un repos, une trêve entre les impressions tragiques de la légende et procuraient aux auditeurs une détente nécessaire entre l'effroi des scènes de meurtre, et l'horreur du tableau du lépreux.

Difficile encore parce que l'exécution, quoique fort habilement dirigée par M. Taffanel, l'excellent chef d'orchestre, laissait, il faut bien le dire, beaucoup à désirer. Ici, je veux parler des chœurs, qui ont chanté presque toujours trop fort et sans souci des nuances. De plus, Mmes les choristes chantaient la tête baissée sur leurs partitions.

Enfin, difficile, parce que, à notre humble avis, la salle du Conservatoire, avec sa sonorité, était beaucoup trop petite pour une exécution de ce genre, dont l'ensemble, dans ces conditions défectueuses, était assourdissant. Ces réserves faites, c'est donc une simple impression que nous entendons donner, et rien de plus.

La légende de Flaubert est trop connue pour que nous y revenions. C'est l'histoire de saint Julien qui, après s'être adonné furieusement à la chasse, à la passion du meurtre des animaux, en arrive, par une fatalité atroce, à massacrer son père et sa mère, que sa femme, la princesse d'Occitani, avait recueillis en son absence et fait coucher dans son propre lit.

Désespéré, Julien s'enfuit. « Il parcourut » beaucoup de pays, dit le livret, et il arriva » près d'un fleuve dont la traversée était dan» gereuse, personne n'osait plus le passer. » Une vieille barque enfouie à l'arrière dres» sait sa proue dans les roseaux. L'idée vint » à Julien d'employer son existence au service » des autres ». Une nuit, pendant un ouragan terrible, un inconnu réclame son aide et demande le passage. C'est un lépreux, à qui il finit par donner tout ce qu'il possède, abri, nourriture, feu, son grabat, ses soins et même sur sa demande il se couche près du lépreux pour le réchauffer ; c'est le rachat de ses fautes.

Le lépreux se transfigure : c'est Jésus-Christ qui l'emporte au ciel.

M. Erlanger a dépensé un talent énorme à mettre sur pied cette œuvre considérable, et les pages à citer sont nombreuses dans cette partition, mais, le plus souvent, l'idée mélodique est noyée dans les développements d'une orchestration très habile, mais véritablement trop abondante.

Citons les fêtes du baptême. La première partie de la chambre de l'accouchée. La chasse fantastique et le dernier tableau.

Il serait à souhaiter que cette œuvre fût exécutée dans une autre enceinte. Elle en vaut la peine et l'on pourrait alors l'apprécier à sa juste valeur.

G. PELCA

La *Veloutine*, inventée par Ch. Fay, parfumeur, 9, rue de la Paix, est une poudre de riz spéciale, préparée au bismuth, elle est hygiénique, adhérente, invisible, et donne à la peau une beauté naturelle. Seule récompensée à l'Exposition universelle de 1889. Eviter les contrefaçons et imitations. Jug. du 8 mai 1875.

Ollendorff met en vente deux ouvrages très intéressants : *Mon séjour aux Tuileries*, par la comtesse de Tascher de la Pagerie, et *Un pair de France policier*, par le comte d'Hérisson.

(Voir aux annonces.)

LA BOURSE

Du 26 avril 1894

Le léger tassement qui s'est produit sur nos rentes, après le mouvement prononcé de hausse des séances précédentes, n'a rien d'anormal. Il est de règle, d'ailleurs, que les ventes se produisent chaque fois que le pair est effleuré, et c'est le cas aujourd'hui, parce qu'il ne s'en est fallu que de 1 1/2 centimes qu'il ne fût atteint.

Les fonds étrangers ont suivi, en général, la fortune de notre Consolidé, chacun, cependant, pour des raisons spéciales.

L'Italien, sur un article de la *Riforma*, a perdu une partie de son avance. Les fonds austro-hongrois, après leur vif mouvement en avant, n'ont fléchi que de quelques centimes.

On paraît s'accommoder assez volontiers de la conversion prochaine de l'Emprunt d'Orient, qui remonte à un prix plus satisfaisant.

Ce sont nos Sociétés de crédit qui ont montré le plus de fermeté. Leurs progrès sont sensibles sur la veille, les affaires nouvelles qui vont être offertes au public ne pouvant que leur apporter d'importants bénéfices.

Après un début très ferme à 99 93 1/2, le 3 0/0 a été ramené à 99 80 en clôture. Les transactions n'ont pas été nombreuses.

Le 3 1/2, plus recherché, s'est avancé à 107 37 1/2 au comptant et à 107 30 fin courant.

Au comptant, l'Italien a été ramené à 77 20. A terme, on passe à 77 47 1/2, avec de nombreuses négociations à primes pour le 30 courant, le 15 et le 31 prochain.

Le troisième Emprunt d'Orient a été activement traité de 69 12 1/2 à 69 50 au comptant. On reprend à terme le cours de 69 65 ; on a traité des primes dont 25 au 15 prochain, de 69 60 à 70 fr.

Le Consolidé reste immobile à 99 50, le 3 0/0 à 86 25.

Nouvelle avance de la Banque de France à 3,050 sur les deux marchés. L'émission de la Ville de Paris lui a été une source de bénéfices. Ceux-ci s'élèvent pour la semaine à 1,155,040 fr., chiffre qui n'avait pas été atteint depuis longtemps. Tous les chapitres de son bilan arrêté au 26 avril sont en augmentation, à l'exception de la circulation qui diminue de 42,361,615 fr.

De bonnes demandes portent la Banque de Paris à 672 50 au comptant, soit 10 50 d'amélioration sur la veille.

Le Crédit foncier s'avance à 950.

Le Crédit lyonnais à 745, la Banque internationale à 165, demeurent bien tenus.

Sur les actions de nos chemins de fer, nous mentionnerons 5 fr. de reprise sur l'Orléans, 2,500 fr., et 5 fr. de baisse sur l'Ouest à 1,110, le reste immuable.

Aucun mouvement appréciable sur les lignes étrangères.

Sur les valeurs industrielles, on remarque la Transatlantique à 360 sur l'annonce que le dividende pour 1893 sera aussi faible que le précédent, c'est-à-dire de 20 fr. ! Il faut avouer que les porteurs savent se contenter peu. Dans tous les cas, ce n'est pas la distribution d'un dividende qui devrait amener une amélioration des cours